

— Compte-rendu du comité de pilotage de la ZSC Sologne —

Clémont (18) — Lundi 29 août 2011

1. Personnes Présentes

2. Préambule

M. Michel Camux, Préfet de la région Centre et du département du Loiret, après avoir présenté l'ordre du jour, rappelle les spécificités du site Natura 2000 Sologne : un périmètre immense qui concerne trois départements, un territoire à la fois singulier et complexe de par la richesse des enjeux et des acteurs présents.

Puis il évoque la loi de 2005 relative au développement des territoires ruraux et la possibilité pour une collectivité territoriale d'assurer la présidence du COPIL et l'animation, fonction réalisée jusqu'à présent par le Pays de Grande Sologne.

M. Patrice Martin-Lalande, Président du Pays de Grande Sologne, et Président du COPIL Sologne lors des trois années précédentes, rappelle l'engagement fort du pays en faveur du développement durable de la Sologne et de l'équilibre nécessaire entre développement économique et préservation de la qualité du patrimoine naturel.

M. de Moncuit, Président du centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre (CRPF), évoque la raison du partenariat Pays de Grande Sologne — CRPF : permettre aux solognots de s'investir eux-mêmes dans la mise en valeur de leurs patrimoines naturels.

3. Bilan triennal de l'animation menée par le pays de Grande Sologne en partenariat avec le CRPF d'Ile-de-France et du Centre

Ce bilan est présenté par M. Pierre-Damien Dessarps, chargé de mission Natura 2000 au CRPF d'Ile-de-France et du Centre.

3.1. Mission d'assistance administrative pour le compte du COPIL

- Organisation de 3 comités de pilotage
 - COPIL du 05.11.2010 : bilan de l'animation 2009-2010 ;
 - COPIL du 11.04.2011 : présentation du nouveau régime d'évaluation des incidences ;
 - COPIL du 29.08.2011 : bilan triennal et élection de la présidence du COPIL.

3.2. Mission d'information, de communication et de sensibilisation

- Communication « tout public »
 - Création d'un site Web Natura 2000 Sologne ;
 - Création d'une page Natura 2000 sur le site Web du pays de Grande Sologne ;
 - Organisation d'une émission radio sur Méga FM (21.01.2011).

- Communication vers les adhérents potentiels à Natura 2000
 - Création et diffusion d'une lettre d'information semestrielle à 5000 exemplaires (2 numéros publiés) ;
 - Rédaction et publication de 18 articles d'information ;
 - Organisation ou participation à 9 réunions (Journées Intersolognotes, assemblées générales des syndicats de propriétaires forestiers ou d'associations de propriétaires privés, commissions communales...)
 - Diffusion d'une plaquette d'information « Adhérer à Natura 2000 en Sologne ».

- Communication vers les membres du COPIL
 - Envoi de la lettre d'information Natura 2000 Sologne ;
 - Organisation de 3 COPIL ;
 - Participation à 4 réunions à destination des élus locaux (communes-communauté de communes).

3.3. Mise en œuvre de la contractualisation

- Recherche des adhérents potentiels à Natura 2000
 - 84 contacts directs avec des adhérents potentiels (appels téléphoniques, courriers, courriels, rendez-vous) ;
 - 38 visites « de terrain ».

- Expertises Natura 2000 Sologne
 - 72 expertises « flore/habitats » menées par le CBNBP sur la base du volontariat ;
 - 5 expertises « faune » assurées par l'ONCFS sur la base du volontariat.

- La charte Natura 2000

	Cher	Loir-et-Cher	Loiret	Total
Nombre de chartes	6	16	13	35
Superficie concernée	502 ha	1622 ha	1138 ha	3262 ha

- Les mesures agro-environnementales territorialisées — bilan 2008-2011

	Cher	Loir-et-Cher	Loiret	Total
Nombre de contrats	4	27	16	47
Superficie concernée	105 ha	700 ha	367 ha	1172 ha

- Les contrats Natura 2000
 - Un contrat déposé en DDT par un propriétaire forestier – Presly (18) ;
 - 4 dossiers en cours d'élaboration.

3.4. Mise à jour du document d'objectifs

- Modification de la charte Natura 2000 Sologne après le COPIL du 05.11.2010 ;
- Actualisation du cahier des charges des mesures du DOCOB au printemps 2011.

4. Bilan de la mission d'expertise flore/habitats naturels menée par le CBNBP

Ce bilan est présenté par M. Damien Pujol, expert botaniste au conservatoire botanique national du Bassin Parisien et chargé de la réalisation de la mission d'expertise flore/habitats sur le site Natura 2000 Sologne.

4.1. Rappel méthodologique

La mission se déroule en 2 phases :

- Une phase « terrain » d'avril à octobre avec identification et cartographie des habitats présents ;
- Une phase « bureau » de novembre à mars avec saisie des données de terrain récoltées et rédaction des comptes-rendus d'expertise.

4.2. Les comptes-rendus d'expertises

Depuis le début de la mission habitats/flore, 72 propriétaires ou ayant-droits ont bénéficié d'une expertise Natura 2000 dans le cadre de MAET, de contrat et de Charte Natura 2000 donnant lieu à des comptes-rendus d'expertises.

4.3. Bilan général des prospections de terrain

- Principaux chiffres
 - Surface cartographiée cumulée en 2010 : 60 000 hectares ;
 - Surface occupée par un habitat d'intérêt communautaire : 1045 hectares soit 1,7 % de la surface totale cartographiée.

La proportion de surface occupée par les habitats d'intérêt communautaire est conforme aux prévisions.

- Les habitats d'intérêt communautaire les plus représentés
 - Les prairies mésophiles de fauche (6510), qui représentent 28% de la surface totale des habitats d'intérêt communautaire ;
 - Les prairies humides oligotrophes (6410), qui représentent 8,4% de la surface totale des habitats d'intérêt communautaire ;
 - Les landes sèches (6410), qui représentent 9% de la surface totale des habitats d'intérêt communautaire ;
 - La chênaie à chêne tauzin (9230), qui représentent 9% de la surface totale des habitats d'intérêt communautaire.

- Connaissance du patrimoine naturel

En 2010, outre les espèces protégées au niveau régional, 11 stations de 7 espèces protégées au niveau national ont été découvertes, deux appartiennent à l'annexe II de la directive « Habitats » et une n'avait pas été revue depuis 1883.

5. Election de la collectivité territoriale à la présidence du COPIL

M. le Préfet fait appel à candidature dans la salle pour succéder à la présidence du pays de Grande Sologne.

Un seul candidat se manifeste, M. Martin-Lalande, pour proposer une nouvelle candidature du pays de Grande Sologne à deux conditions :

- que le financement soit à la hauteur des besoins ;
- que l'animation technique soit assurée à nouveau par le CRPF.

Suite à un vote à main levée des représentants des collectivités territoriales, conformément à la loi sur le développement des territoires ruraux, M. Martin-Lalande est réélu à 25 voix contre 0.

Après quelques échanges entre les participants, M. le Préfet clôture le présent COPIL à 17h00.